

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, Abonnement à l'Album mensuel, etc.

ANALYSE

De Traité d'Economie Politique de J. Bie. Say.

LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

CHAPITRE VINGT-NEUF.

Ce que devraient être les Monnaies

Ce que nous avons dit jusqu'à présent des monnaies peut faire pressentir ce qu'il faudrait qu'elles fussent.

L'extrême convenance des métaux précieux pour servir de monnaie, les a fait préférer presque partout pour cet usage.

On en peut dire autant de la division des métaux précieux en parties égales et maniables.

La valeur d'un morceau d'argent se règle de gré à gré dans les transactions qui se font entre les particuliers.

On ne peut dire autant de la division des métaux précieux en parties égales et maniables. Il convient donc de les frapper, comme on a fait jusqu'à présent chez la plupart des peuples civilisés.

Il faut au mieux qu'elles portent une empreinte qui soit la garantie de ce poids et de ce titre.

C'est ici que devrait s'arrêter l'action de l'autorité publique sur les monnaies.

La valeur d'un morceau d'argent se règle de gré à gré dans les transactions qui se font entre les particuliers.

On ne peut dire autant de la division des métaux précieux en parties égales et maniables.

Il faut au mieux qu'elles portent une empreinte qui soit la garantie de ce poids et de ce titre.

C'est ici que devrait s'arrêter l'action de l'autorité publique sur les monnaies.

La valeur d'un morceau d'argent se règle de gré à gré dans les transactions qui se font entre les particuliers.

On ne peut dire autant de la division des métaux précieux en parties égales et maniables.

pour les épurer complètement, il faudrait des manipulations dispendieuses, qui renchérirait beau-

On voit qu'il n'est ici aucunement question de francs, de décimes, de centimes. C'est qu'en effet de tels noms ne devraient point exister.

Alors, au lieu de faire un billet ou une lettre de change de 400 francs, par exemple, on les ferait de 2000 grammes d'argent au titre de 910 de fin.

Il faudrait, à la vérité, qu'une loi statuât que toute convention stipulant un certain nombre de grammes d'argent ou d'or, ne pourrait être soldée qu'en pièces frappées (à moins de stipulation contraire).

Nous n'avons point parlé de proportion entre l'or et l'argent, et il n'est pas besoin d'en parler.

Montréal, 11 Août 1846.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

UN DUEL

(Suite.)

Grisier se posa en homme qui sent l'importance de ce qu'il va dire; et plaça son coude gauche sur son genou, appuya son menton dans sa main gauche, et abattant l'index de la main droite à la hauteur de l'œil :

— D'abord, dit-il...

— Un instant, fis-je en l'interrompant.

Grisier resta l'index de la main droite à la hauteur de l'œil.

— Un instant, répétai-je; quels sont les livres qui ont été faits avant le vôtre et sur le même sujet ?

— La question est grave; autant vaudrait mieux me demander la liste de vos œuvres complètes que vous ne commissiez pas vous-même.

— Mais en deux mots, dis-je à Grisier, voyons, quels sont les progrès que l'écriture a faits depuis trois cents ans ? Quelle différence y avait-il entre la manière de se battre des raffinés de Charles IX et des lions de Louis-Philippe ?

— D'abord, autrefois on se mettait en garde sans engager les fers, c'est-à-dire hors de portée; on ne se fustigeait pas; et c'était par des passes qu'on se rapprochait: les passes consistaient à porter le pied gauche en avant du pied droit, et à faire prendre au pied droit une position plus avancée, et vice versa pour les retraits.

— C'est vrai.

— Ensuite je parlo du sabre; j'essais de réhabiliter une arme trop dédaignée, et qui cependant avait l'estime de Louis XIV et la sympathie de Napoléon.

— Si vous êtes si grand partisan du sabre, que direz-vous de la baïonnette ?

— Je dirai que c'est un acte de patriotisme que de faire connaître au gouvernement les ressources que l'armée peut en tirer; je dis qu'on devrait la faire enseigner dans tous les régiments, par les hommes les plus experts en escrime; l'épée décide les querelles entre individus, la baïonnette décide les querelles entre royaumes; avec l'épée on tue son adversaire, avec la baïonnette son ennemi.

— Henri de Saint-Dider, en 1574, fit un ouvrage dédié à Charles IX; c'est le premier ouvrage sur l'escrime qui ait paru écrit par un Français; aussi eut-il un grand retentissement et valut-il à l'auteur une grande quantité de pièces de vers.

Saint-Dider raconte qu'il présenta lui-même son traité à Charles IX, lequel lui ordonna de faire des armes avec le duc de Guise et plusieurs autres seigneurs de la cour cités pour leur adresse et leur force; honneur dont il loua et remercia Dieu.

Charles IX s'occupait lui-même beaucoup d'escrime. Brantôme raconte, que dans un tournoi, il descendit en lice avec son maître d'armes Pompée, et le duc d'Anjou avec son maître d'armes Silvio. Ces deux maîtres étaient Italiens.

Le duc d'Anjou, qui devint Henri III, était la première tige de son royaume. Il inventa plusieurs coups inconnus avant lui et qui se perdirent après lui, au fur et à mesure que l'escrime fit des progrès et changea de caractère.

Ce fut du temps de Henri III que l'on commença d'abandonner en Italie les coups de taille pour ne plus porter que des coups de pointe.

Cependant, ce ne fut qu'en 1656 que Charles Bernard fit faire à l'escrime des progrès sensibles en France; mais aussi dès cette époque commençons-nous à prendre à la tête de la science une place que nous ne devons plus quitter.

Après Charles Bernard viennent Delatouche, Leprieux, Ducoudray, de Lyancourt, Girard Danet et enfin Laboisnière, dont le père fut le maître de Saint-Geroges.

Chacun de ces maîtres apporta son système bon ou mauvais: Lyancourt, par exemple, proscribit les contres, qui aujourd'hui font la force des meilleurs tireurs.

Ce n'est qu'en 1785 que l'Encyclopédie nomme pour la première fois la parade et le coup d'octave. Enfin Laboisnière fixe le premier, en 1818, le nombre des positions prises dans la nature, et appelle sixte la position de garde sous les armes.

Maintenant voilà ce qui m'a surtout déterminé à faire un livre. C'est que de tous les livres qui ont été écrits, pas un n'est lisible.

— Comment cela ?

— En avez-vous lu un seul, vous ?

— Non, ma foi !

— Et cependant, c'est presque votre état de les lire.

— Oui, mais je m'en prive.

— Malheureusement je ne puis faire comme vous, moi; je les ai lus, et ils sont assomans; la simple démonstration est peu pittoresque, et tierce et quarte, répétés pendant trois cent cinquante pages, finissent par endormir un peu le lecteur. Voici donc comment j'ai conçu mon livre.

— Voyons.

— D'abord, j'examine le duel en général; je le prends chez les anciens, où il n'avait guère lieu qu'entre ennemis et sur le champ de bataille; ou entre gladiateurs et dans le cirque; puis des gladiateurs je passe aux chevaliers de Philippe-Auguste et de Saint-Louis; des chevaliers de Charles IX et de Louis XIII aux routes de la régence; et de routes aux muscadins de la révolution et du directoire; enfin je termine par des considérations sur le duel de nos jours. Comme vous le voyez cela ne manque pas d'un certain intérêt historique.

— Mais vous avez une opinion sur le duel; est-ce celle de M. Guizot, qui le regarde comme un progrès de la civilisation? Est-ce celle de M. Dupin, qui l'appelle un retour à la barbarie ?

— C'est celle de cet empereur romain, qui trouvait qu'il y avait bien assez de manières de sortir de la vie sans avoir besoin de se faire tuer.

— Bravo! Après ?

— Après, je passe aux différentes méthodes en usage, puis j'expose la mienne qui est simple, logique et raisonnée.

— Et naturellement vous trouvez votre méthode la meilleure ?

— Je n'ai qu'un mot à dire, et je défie aucun de mes confrères de répéter ce mot après moi: je n'ai jamais eu un écuyer dix minutes au lit après une rencontre.

— Et quand deux de vos élèves se sont battus ensemble ?

— Ils se sont égratignés, voilà tout; d'ailleurs, vous en savez quelque chose, vous qui deux fois avez été témoin dans des affaires de ce genre.

— C'est vrai.

— Ensuite je parlo du sabre; j'essais de réhabiliter une arme trop dédaignée, et qui cependant avait l'estime de Louis XIV et la sympathie de Napoléon.

— Par des anecdotes ?

— Oui.

— Sont-elles amusantes ?

— Elles sont caractéristiques, au moins.

— Prouvent-elles quelque chose ?

— Oh ! vous devinez horriblement maniéré depuis que vous vous êtes fait auteur. — Scribitur ad narrandum, non ad probandum.

— Mais enfin elles ont trait à quelque chose.

— Sans doute, sinon elles ne seraient pas des anecdotes.

— A quoi ont-elles trait ?

— Au duel.

— Mais à quel point du duel ?

— A sa défense. Il ne faut pas vous figurer, mon cher, que c'est M. Dupin qui a inventé la loi contre le duel, il y a eu beaucoup de lois avant la sienne.

— A quoi ont-elles servi ?

— Tiens, à ne pas être exécutées, donc; si l'on exécutait les lois, on n'aurait pas besoin d'en faire tant. Or, il y a eu quelques édits depuis l'arrêt de la cour du parlement du 26 juin 1599 jusqu'à l'édit du roi du septembre 1651, qui établissait un tribunal du point d'honneur dont les juges étaient choisis parmi les maréchaux de France. Écoutez bien cette clause qui était la clause IV dudit édit.

— J'écoute...

— Avez-vous entendu ?

— Oui.

— Eh bien ! maintenant, voici l'anecdote, et vous verrez comment cette article était suivi par ceux-là mêmes qui étaient chargés de la mettre à exécution.

M. de Richelieu...

— Ah ! il s'agit de M. de Richelieu ?

— Oui.

— Celui qui fut président du tribunal du point d'honneur, comme doyen des maréchaux de France ?

— Justement. Mais à l'époque où commence cette anecdote, il avait trente-huit à quarante ans et qui veut dire qu'il était encore le type de l'élégance et de l'esprit du dix-huitième siècle. Nous le retrouverons doyen dans la seconde partie.

— Votre anecdote est en deux parties ?

— Comme un drame moderne, ni plus ni moins. Si vous n'aimez pas ces sortes de divisions, tant pis; c'est à prendre ou à laisser.

— J'aime tout ce qui me conduira à un préface.

— Laissez-moi donc aller. Alors, M. de Richelieu, comme vous le savez, avait épousé en premières noces Mlle de Noailles.

— Est-ce que vous allez nous raconter la pièce des Variétés.

— Non pas... Je vois quelquefois les pièces de M. Bayard, surtout quand Déjazet joue dedans, mais je ne les raconte jamais. Je disais qu'il avait épousé en premières noces Mlle de Noailles, laquelle, comme vous le savez ou vous ne le savez pas, ne fut jamais la femme que de son écuyer.

— Mon cher ami, je ne vois pas où tout cela nous mène.

— Attendez donc; que diable, vous êtes impatient comme un lecteur de feuilletons. Mlle de Noailles mourut, M. de Richelieu congédia son écuyer dont il n'avait plus besoin, et tout au contraire de ce qui lui était arrivé avec Mlle de Noailles qu'il n'avait jamais pu sentir ni avant ni après son mariage, il devint amoureux de Mlle de Guise, qu'il épousa.

C'était une bien grande dame, quo Mlle de Guise, descendante des princes de Lorraine, alliée de la maison impériale, surtout pour M. de Richelieu, petit-fils de M. Vignerot. Aussi fit-on de grandes difficultés du côté de la princesse; mais M. de Richelieu était un grand vainqueur, tout céda devant lui; et malgré l'opposition du prince de Lixen et du prince de Pont il épousa Mlle de Guise.

Quelque temps après, M. de Richelieu était au siège de Philipbourg que conduisait le maréchal de Berwick. C'était son jour de tranchée. Relevé après une chaude nuit, couvert de boue, de sueur et même de sang, un éclat de bombe l'avait légèrement blessé au côté, il revenait à cheval en compagnie d'un jeune capitaine de ses amis, nommé le marquis de Paillerie.

Tous deux suivaient la route; sur le revers se promenaient le prince de Lixen et le prince de Pont: c'étaient, on se le rappelle, les deux opposants au mariage du duc.

Le duc du plus loin qu'il les aperçut les salua.

Le prince de Lixen fut quelque temps à répondre au salut; puis faisant comme s'il reconnaissait à grand peine M. de Richelieu :

— Ah ! bonjour, bonjour, cousin, lui dit-il; vous êtes bien crotté... un peu moins cependant depuis que vous avez épousé ma cousine.

Il n'y avait pas moyen de donner deux sens à l'interpellation; d'ailleurs, M. de Richelieu était parfaitement connu pour ne pas prendre de ces peines-là. Il descendit de cheval, et salua poliment M. de Lixen :

— Prince, lui dit-il, j'ai mon témoin, vous avez le vôtre; vous avez votre épée, j'ai la mienne; le terrain me semble fait exprès pour

une rencontre. J'espère donc que vous serez assez galant pour me rendre raison à l'instant même des paroles que vous venez de prononcer.

— Comment donc ! dit le prince, avec le plus grand plaisir.

Et il mit l'épée à la main.

A la troisième botte, M. de Richelieu passa son épée au beau travers du corps du prince de Lixen, lequel tomba mort dans les bras de son frère.

M. de Richelieu fit un second saut plus poli encore que le premier, remonta à cheval, remercia son ami du service qu'il venait de lui rendre, et continua son chemin comme si rien n'était arrivé.

La chose s'était passée si lestement, que le marquis de Paillerie n'était pas même descendu de cheval.

Le lendemain, le duc pour faire oublier ce petit événement, monta le premier à la brèche, et emporta d'assaut le grade de maréchal-de-camp.

Quarante-cinq ans après la mort du prince de Lixen, M. le duc de Richelieu, alors âgé de quatre-vingts ou quatre-vingt-deux ans, se trouvait, comme doyen d'âge, président du tribunal du point d'honneur, lorsqu'arriva, à la Comédie-Française, une petite aventure qui troubla momentanément la représentation.

Un jeune homme était avec une femme dans une loge des premières; la femme était sur le devant, et le jeune homme fort enfoncé dans un angle; de sorte que les femmes avaient tout l'air d'être seules. Cette retraite du jeune homme venait probablement de sa mise extrêmement simple, peu en harmonie avec la toilette de la femme; il était vêtu d'une redingote brune, sans autre ornement qu'un livret de soie au collet et à la boutonnière, et portait des bottes par dessus une culotte de peau.

La porte de la loge s'ouvrit, un étranger entra, et sans paraître accorder la moindre attention au jeune homme à la redingote brune, il essaya de lier la conversation avec la femme.

Le nouveau venu était vêtu avec la plus suprême élégance.

Mais soit que la dame appréciait peu ce genre de toilette au lieu d'être sensible à cette avance :

— Monsieur, lui dit-elle vous vous trompez sans doute, je ne vous connais pas, et quand même je vous connaîtrais, je vous serais encore observé que je suis avec monsieur.

— Ah ! pardon, dit l'étranger en se retournant du moitié vers le jeune homme à la redingote brune, qui n'avait pas fait un mouvement depuis le commencement de la scène; pardon, je prenais monsieur pour votre inquisiteur.

L'étranger n'avait pas achevé l'injure, que, lancé par une main vigoureuse, il passa par l'ouverture de la loge, et s'en allait tomber au milieu du parterre; puis, sans prononcer une parole, même pour dire gare, le jeune homme reprit sa place dans son angle et attendit.

La femme voulait absolument quitter le spectacle; mais il lui fit observer que celui qui venait de descendre si rapidement, avait probablement quelque chose à lui dire, et qu'il fallait lui donner le temps de remonter.

En effet, cinq minutes après, la porte se rouvrit, mais ce fut pour donner passage à un garde de la connétablie, qui, touchant le jeune homme de sa baguette d'ébène à pomme d'ivoire, lui annonça qu'au nom de messeigneurs les maréchaux de France composant le tribunal du point d'honneur, il était invité à donner sa parole de no point se battre avec le marquis de Jou...

Le jeune homme répondit qu'il ne pouvait prendre un pareil engagement, que dans l'hypothèse où M. le marquis de Jou... en ferait autant de son côté.

— En ce cas, dit le garde de la connétablie, trouvez bon, monsieur, que je m'attache à votre personne.

— Comment cela, que vous vous attachez à ma personne ?

— C'est-à-dire que je vous suivrai.

— Où cela ?

— Où vous irez.

— Comment, où j'irai ?

— Sans doute.

— Et si je vais chez moi ?

— Je vous suivrai chez vous.

— Et si je vais ailleurs ?

— Je vous suivrai ailleurs.

— Si je vais chez madame, je suppose ?

— Je vous suivrai chez madame.

— Ah ! par exemple ! c'est trop fort !

— C'est comme cela.

— Et combien cela durera-t-il ?

— Cela durera jusqu'à ce que le tribunal du point d'honneur ait décidé de votre affaire.

Il n'y avait pas à résister; aussi le jeune homme en prit-il son parti; il reconduisit jusqu'à son logis le personnage qu'il accompagnait, et rentra dans le sien, muni de son compagnon.

Trois jours après, il fut appelé chez M. de Richelieu qui demeurait, à cette époque, dans l'hôtel qu'il avait fait bâtir une quinzaine d'années auparavant, et auquel les Parisiens scrupuleux avaient donné le nom de pavillon de Honneur, nom qu'il a conservé depuis.

* Voyez la Revue : Vol. 1er. Nos. 9. 13. 16. 22. 23. 28 et 32; vol. 2e. Nos. 2. 6. 9 et 13; vol. 3e. Nos. 4. 5. 2 bis. 10. 15. 19 et 70.

Le vieux maréchal était dans un bouclier d'une coquetterie charmante, tenant entre ses mains les pièces du procès qu'il était appelé à juger, lorsque son valet de chambre annonça le comte de la Paillerie.

A ce nom, le duc releva la tête; et se faisant un mouvement parmi ses souvenirs.

Le jeune homme entra. — Le comte de la Paillerie! le comte de la Paillerie! murmura le duc; est-ce que vous seriez, par hasard, le fils du marquis de la Paillerie qui m'a servi de témoin à Philipsbourg, lorsque j'ai tué le prince de Lixen?

— Justement, Monsieur, et j'ai souvent entendu raconter l'aventure à mon père.

— Ah! morbleu! s'il en est ainsi, asseyez-vous donc, jeune homme, et racontez-moi votre affaire.

Le comte raconta la chose de point en point; comment le marquis de Jou... avait ouvert la porte de la loge; comment il y était entré; comment il avait adressé la parole à la femme qu'il accompagnait; comment elle lui avait répondu; comment cette réponse avait amené l'insulte que nous avons dite; et comment, lui, avait jeté le marquis de Jou... des premières au parterre.

Le duc écouta le récit avec toute la gravité qu'il méritait, et hochant la tête:

— Allons, allons, mon jeune ami, dit-il, y a-t-il matière à duel?

— N'est-ce pas, Monsieur, fit le jeune homme.

— Et il faut que le marquis de Jou... se batte.

— C'est mon avis.

— Seulement, comme le duel est défendu et que vous ne pouvez pas de témoins...

Le duc parut réfléchir.

— Eh bien! demanda le jeune homme?

— Eh bien! je vous servirai de témoin, et vous vous battez dans mon jardin.

La chose eut lieu le lendemain, comme il avait été dit, et le marquis de Jou... reçut deux coups d'épée qui ne le guérirent pas, à ce qu'il paraît, d'ouvrir les loges qui n'étaient pas à lui; et il fut tué en 1786, à la suite d'une querelle à peu près semblable, ramassée cette fois à l'Opéra.

— Voilà mon anecdote; peut-être n'est-elle pas déplacée dans la préface de votre ouvrage.

— Et vous m'en garantissez l'authenticité?

— Le jeune homme, c'était mon père; le marquis de la Paillerie, c'était mon grand-père.

— Et vous me la donnez...

— Dans toute sa vérité, vu que je l'ai racontée récemment, et que je ne l'ai jamais écrite.

— Merci.

— De quoi?

— De votre anecdote, d'abord, et de votre préface, ensuite.

— Comment, de ma préface? mais attendez donc qu'elle soit faite.

— Elle l'est.

— Comment, elle l'est!

— Sans doute; je ne suis pas venu seul.

— Avec qui êtes-vous venu?

— Avec notre ami R..., qui est sténographe.

— Bon! et il est là?

— Dans votre cabinet.

— Et il a tout entendu?

— Et tout écrit.

— De sorte que?

— De sorte que, mon cher élève, il n'a plus qu'à sortir de sa cachette; et vous, vous n'avez plus qu'à signer.

En effet, R... sortit du cabinet, tenant cinq ou six feuilles de papiers couverts d'hieroglyphes.

Je tendis la main gauche à R..., et pris une plume de la main droite.

— Attendez au moins, dit R..., que je vous relise ce que vous venez de me dicter.

— Je ne relis jamais, cher ami.

— Et vous signez?

— De confiance.

— Signez donc.

Je signai.

Et maintenant voici, non pas la préface telle qu'elle est sortie de ma plume, mais la causerie telle qu'elle est tombée de ma bouche. A ceux qui la trouveront mauvaise, il me restera la ressource de dire qu'elle eût été bien meilleure si Griaire n'eût fait mettre en prison, comme je le lui avais conseillé.

ALEXANDRE DUMAS.

NOUVELLES ETRANGERES.

M. COBDEN A BORDEAUX.

— Le 10 septembre, un banquet auquel se sont assis 230 convives, a été offert à Richard Cobden, par l'association du libre échange de Bordeaux.

Nous citerons, en entier, le toast porté à Richard Cobden par M. Dufour-Dubergier, maire de Bordeaux, qui présidait le banquet.

« Messieurs,

« Je vous propose de boire à la santé de M. Cobden, l'illustre chef de la ligne anglaise, le champion de la liberté commerciale, le promoteur de l'alliance fraternelle des peuples.

« M. Cobden, dans un banquet récent, regrettait qu'il y eût deux langues là où il n'y avait qu'un cœur. En effet Messieurs, le résultat de la liberté de commerce, c'est la fraternité des hommes, c'est le système de la paix substitué au système de la guerre. Avec le commerce libre, les frontières disparaissent, les incertitudes confondent, et bientôt le monde ne formera plus qu'une seule nation.

« Voilà, Messieurs, la grande révolution économique et morale qu'ont tentée les ligueurs anglais; car en s'attaquant au bill des céréales, ils n'ont pas fait, renversé le monopole et le privilège.

« S'ils ont d'abord dirigé leurs attaques contre les droits qui pesaient sur le blé, c'est que c'était l'article sur lequel ils savaient que la lutte serait la plus acharnée, et qu'en enlevant cette position, comme Pa si spirituellement exprimé M. Cobden, ils étaient maîtres du champ de bataille.

« L'abolition du bill des céréales est donc la victoire complète des free traders sur les prohibitionnistes, et elle offre cet immense avantage de fournir une preuve irrésistible que les free traders anglais n'ont pas adopté ce système par égoïsme, et parce qu'ils ne redoutent aucune concurrence, comme le disent sans cesse nos adversaires, puisque la première application qu'ils ont faite de leurs principes a porté sur le produit qui avait le plus à redouter la concurrence étrangère, et dont l'importation peut, dans certains cas, s'élever à des sommes immenses.

« Imitons, Messieurs, les ligueurs, Anglais et ne perdons pas de vue qu'en travaillant pour notre intérêt, nous travaillons en même temps pour le bonheur de l'humanité tout entière, et pour l'affermissement de la paix.

« Félicitons-nous d'avoir un Roi qui a compris son siècle, et qui met sa gloire dans le maintien de la paix, et le développement du bien-être du peuple. Descendant du grand Henri IV, qui avait rêvé la paix universelle, il veut comme lui que chacun puisse se procurer les jouissances de la vie, et que la paix règne sur le monde, et il a compris que le commerce seul pouvait en assurer le maintien.

« C'est donc venir en aide à son gouvernement que de proclamer les grands principes de la liberté commerciale.

« Espérons que tous les bons esprits comprendront que là est le véritable progrès, et non pas dans ces théories creuses qu'on débite à la tribune depuis quinze ans, ou dans ces appels perpétuels que les journaux font aux passions et à l'orgueil national, lorsque par malheur surgit à l'horizon une question diplomatique plus ou moins embarrassante et dont la solution réclamerait au contraire le plus grand calme et la plus grande prudence.

« Messieurs, l'œuvre que nous avons entreprise est assez belle pour nous y vouer entièrement. Sa réalisation est la plus grande révolution qui ait jamais eu lieu dans le monde.

« C'est le triomphe de la classe moyenne, des travailleurs, des industriels sur la classe aristocratique.

« Depuis six mille ans que le monde existe, l'influence gouvernementale avait toujours appartenu à la caste guerrière et conquérante, aux hommes d'armes. La conséquence était l'organisation du système de la guerre, et à la suite le meurtre, le pillage et l'oppression du faible par le fort! Comment s'étonner alors des maux que nous ont si longtemps alligés l'humanité! Ils étaient la conséquence logique de l'organisation de la société.

« Eh bien! aujourd'hui la force brutale du sabre est renversée. La révolution de 1789 a reconnu à chacun ses droits en proclamant l'égalité sociale.

« L'Europe aristocratique et guerrière comprit bien que la révolution française devenait à jamais sa puissance. De là ces guerres gigantesques où la France conquiert la liberté du monde.

« Ce bienfait a coûté assez cher à nos pères que nous nous efforcions de le conserver et d'en développer les bienfaites conséquences.

« Evidemment la classe moyenne, la classe laborieuse ne peut vouloir la guerre, car elle en supporte toutes les charges sans partager ses avantages. L'heureuse révolution qui lui assure sa puissance, assure donc en même temps la paix générale, et désormais chaque nation rivalisera de zèle et d'effort pour fournir à ses voisins ce que la nature leur a refusé. Lutte sainte qui doit cimenter l'union des peuples au lieu de les diviser.

« Qui oserait dire à l'avance quels seront les résultats de cette immense révolution politique et sociale! Que doit-il advenir de la suppression des barrières qui séparent les peuples et entravent le commerce? Ne serait-ce pas cet âge d'or rêvé par les poètes que nous serions appelés à voir se réaliser sous nos yeux?

« Le but est trop grand, trop noble, pour que nous hésitions à nous dévouer à cette grande œuvre; et le courage, et la persévérance, et je vous promets que le succès couronnera nos efforts, comme il a couronné ceux de nos frères d'Angleterre, à la tête desquels marchait le grand Cobden, que nous sommes si heureux de féter aujourd'hui.

« M. Cobden a prononcé deux discours: Par lequel n'était guère que la reproduction de celui qu'il avait prononcé dans le banquet qui lui a été offert à Paris et que nous avons fait connaître. L'autre qui s'adressait plus particulièrement aux Bordelais, et avait surtout pour objet d'expliquer pourquoi l'Angleterre maintient des droits élevés sur les vins de France, en même temps qu'elle opère tant d'autres réductions dans ses tarifs.

« Je regrette, a dit M. Cobden, que nous consommions si peu de vos admirables produits. Les free traders d'Angleterre ont regretté que leur récente réforme des tarifs anglais n'ait pas été plus favorable à l'importation des produits de votre Midi, et notamment de vos vins; mais, vous le savez, notre froide Angleterre ne produit pas de vin. Les droits élevés dont il est encore frappés ne sont donc pas des droits protecteurs, et c'est contre la protection que notre mouvement a été dirigé.

« L'élévation exagérée des taxes sur le vin peut être et est certainement, dans mon opinion, une mauvaise mesure financière et politique; mais notre agitation n'étant ni politique ni financière. Elle était exclusivement anti-protectionniste. Il faut tenir compte d'ailleurs, de la grande diminution de revenu que l'abaissement de beaucoup de droits et l'abolition de beaucoup

d'autres faisaient prévoir à sir Robert Peel; et il est naturel que la prudence ait commandé à cet homme d'Etat de ne toucher qu'avec ménagement aux droits sur les marchandises qui n'ont pas de similaires chez nous, et qui, par ce motif, ne sont l'occasion d'aucune spoliation exercée sur une classe ou une autre. Je ne doute pas qu'à mesure que la réalisation de nos principes fera ressentir son heureuse influence sur nos finances, l'Angleterre n'en prenne occasion de dégrever ceux des droits fiscaux qui présentent encore un caractère d'exagération qu'on pourrait presque prendre pour de l'hostilité, et d'activer ainsi les relations commerciales de nos deux pays, relations qui sont si immédiatement au dessous de ce qu'elles devraient être. J'ajouterais qu'en Angleterre il n'y a pas d'intérêts opposés à l'introduction des vins et des spiritueux de France. Toutes les classes seraient également satisfaites de voir les droits réduits. Mais vous serez d'accord avec moi, pour activer les communications des deux nations, il ne suffit pas d'éloigner les obstacles d'un côté seulement, il faut que les diminutions des droits soient réciproques; car, sans cela, point d'échanges point de commerce. Je ne crois même pas que l'abolition entière des taxes sur les vins français pût en faire augmenter sensiblement la consommation chez nous, à moins qu'en même temps on n'opérât chez vous une réduction notable dans vos tarifs.

« Il a été affrété en Angleterre 250 navires à destination de la mer Noire, de la Méditerranée, du Portugal, des Etats-Unis et même de la Patagonie, pour aller chercher du maïs. Tous ces bâtiments feront leur retour en Irlande, où la récolte des pommes de terre est tout-à-fait perdue.

« On lit dans le Courrier du Havre:

« Il n'est arrivé en Angleterre, cette année, que quatre bâtiments venant de la pêche de la baleine dans le Sud; ils n'ont pas apporté, 400 tonnes d'huile entre eux quatre. C'est une perte de plus de 500,000 fr. pour les armateurs, qui paraissent vouloir renoncer à ce commerce. Tant pour les besoins des manufactures que pour ceux de la consommation, l'Angleterre devra désormais s'adresser aux Etats-Unis pour les huiles de baleine.

« Le général Narvaez, vient de quitter Paris, pour retourner à Madrid, où il est appelé à siéger aux cortes, qui se réuniront le 14 de ce mois.

« Les deux trousseaux pour la reine Isabelle et pour l'infante Louise, sont commandés à Paris. C'est Mme la comtesse Bresson, femme de l'ambassadeur, qui s'est chargée d'en surveiller la confection.

« On assure que S. M. la reine des Français se propose de placer de riches présents dans les deux corbeilles.

« On écrit de Rotterdam: « Suivant les bruits qui circulent en ce moment, le sieur Schaaap, capitaine de navire, parti d'ici il y a huit ans et demi pour un voyage de long cours, et que l'on avait cru mort avec tout son équipage qui aurait péri corps et biens, serait revenu en Hollande et y aurait trouvé sa femme en compagnie d'un nouvel époux. On dit que le capitaine Schaaap a été retenu par des corsaires pendant ce long laps de temps.

« Un fervent catholique se trouvant à la cantine de la Providence à Marchienne-au-Pont, avec un protestant, entreprit de prouver à ce dernier qu'il faisait fausse route, et que la religion catholique était la meilleure de toutes les religions; la dispute s'échauffait, et le protestant tenait bon dans son hérésie, quand les deux controverses sortirent du caharet. Une fois sur la route, le catholique, voulant absolument établir la supériorité, l'excellence de sa croyance, se jeta sur le protestant, lui donna bel et bien trois coups de contenu, puis l'abandonna pour se sauver à toutes jambes.

« La blessé a été transporté et secouru peu de temps après, mais il paraît qu'on craint beaucoup pour ses jours.

(Journal de Charleroy.)

« Une réunion de la commission qui préside à la perception de la souscription Cobden, a eu lieu à Manchester. M. Prentice a annoncé que le chiffre s'élevait déjà à 72,000 liv. st., et qu'il ne doutait pas le chiffre intégral n'atteint bientôt 100,000 liv. st. (2,500,000 fr.), ce qui constituerait la souscription nationale la plus énorme qui ait jamais été offerte à un homme.

« En France, la souscription pour le général Foy s'élève à un million de francs environ, et la souscription pour M. Laflotte atteignit la moitié de cette somme.

« On a déjà parlé du prochain établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre l'Angleterre et le Brésil. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le Morning Chronicle:

« Nous sommes charmés d'apprendre qu'une ligne régulière de bateaux à vapeur a été établie à Liverpool pour faire le service entre ce port et le Brésil. Il n'est pas de pays étranger important avec lequel nos communications postales aient été jusqu'ici plus irrégulières. Nous espérons que cette entreprise recevra les encouragements qu'elle mérite, de la part du ministère et du commerce.

« Le testament de Marie-Anne Johnson, célibataire, célibataire, de son vivant à Hampstead, a été revêtu du sceau de la cour privilégiée de Cantorbéry. Sa fortune est de 25,000 liv. st. Dans le testament, se trouvent les clauses suivantes:

« Je donne à mon chien noir, Carlo, une pension viagère de 30 liv. st. (750 fr.) sa vie durant, payable tous les six mois; à chacun des chiens, Blacky, Jenny et Tom, je lègue une pension de 10 liv. (250 fr.), payable de six mois en six mois; Marguerite Poisson et Henriette Holly, les

vieilles domestiques de ma mère, prendront soin du chien et des chats.

A propos de ce testament surgit, dit le Globe, la question de savoir si le droit de 10 pour 100 qui, d'habitude, grève les legs faits à des étrangers (n'étant pas du sang de la testatrice) pesera sur les legs faits à ces intéressés animaux. On pense que non, attendu que l'acte des droits sur les legs, ne dit rien des legs faits aux chiens et aux chats.

BADE. — On écrit de Carlsruhe, le 4 septembre; « Bien que la session des chambres soit très-avancée, il n'est pas probable qu'elle soit close avant la mi-septembre, car, outre quelques rapports relatifs au budget, il y a encore plusieurs motions à l'ordre du jour, sur lesquelles la chambre voudra se prononcer cette année-ci; telles sont la motion sur l'institution du jury, sur l'indépendance des juges, sur la demande d'un code de police, sur la nécessité d'attribuer aux tribunaux seuls la juridiction pénale, dont la police est investie dans certains cas, sur l'accise du vin, sur l'incompatibilité de certaines fonctions avec la députation, ainsi que sur un grand nombre de pétitions.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 9 OCTOBRE, 1846.

L'EUROPE ET L'AMERIQUE.

Pour celui qui aime la sainte cause de la liberté, c'est un grand et magnifique spectacle que celui qui présente la civilisation moderne en Europe et en Amérique. Il semble que la providence a choisi notre siècle comme celui dans lequel doit se faire la plus large expansion des facultés humaines. Dans l'ordre politique, dans l'ordre social, dans l'ordre économique, c'est un travail incessant qui se fait sous nos yeux, qui tend à rapprocher l'humanité du grand but vers lequel sont dirigées toutes ses aspirations d'hommes et de chrétiens le plus grand bonheur du plus grand nombre.

En dépit de la résistance et des réactions de quelques gouvernements, partout en Europe l'esprit libéral gagne du terrain et se fait jour à travers la politique traditionnelle qui pèse encore sur tant de peuples.

Nulle part ce progrès n'est plus sensible qu'en Angleterre. L'organe le plus influent de son gouvernement reconnaît aujourd'hui même la puissance et les effets de l'impulsion qu'a donnée à la liberté britannique l'exemple de la glorieuse révolution française de 1789. Cette impulsion est telle que depuis lors le parti du vieux temps n'a dû son maintien temporaire qu'à de larges concessions aux idées libérales. Les Tories se sont faits whigs pour vivre, et l'on vient de voir sir Rob. Peel dépasser par ses réformes tout ce que ses adversaires auraient à peine osé proposer, il y a quelques années. Sorti du pouvoir après cette transformation qui a désorganisé son parti, c'est encore lui qui prête à ses successeurs un appui qu'il a cherché dans les tendances libérales du pays; singulier revirement qui fait sortir le progrès des mains d'un parti vague et stationnaire, et qui réduit momentanément le parti progressif à devenir oisif ou plaignant.

La grande révolution anglaise a son contre-coup en France, en Allemagne, en Russie, en Italie, en Turquie. Les idées démocratiques, après avoir envahi l'Angleterre, le pays le plus aristocratique de l'Europe, celui qui garde encore son vieux édifice féodal, envahissent tout le Continent. La liberté de commerce et de l'industrie comme la liberté politique et religieuse n'est que la conséquence du principe démocratique. La facilité des communications, qui fait disparaître les distances, les progrès des lumières, qui débâtissent les préjugés font connaître aux hommes l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs, expliquent ces rapides transformations de la société européenne, et ces réformes, qui doivent doter les anciens peuples d'institutions politiques en harmonie avec les lumières du siècle et le besoin général de progrès qui se fait partout sentir.

Mais il est, selon nous, une autre grande raison du mouvement qui remue les nations de l'Europe, jusque dans leurs fondations, c'est l'imposant spectacle que présente aujourd'hui l'Amérique, les Etats-Unis. L'UNION AMERICAINE n'a pas un siècle d'existence, les jours de 76 sont encore tout près de nous, et déjà l'union aux yeux du monde Européen et dans l'opinion de ses hommes d'état va former bientôt le contre-poids de l'ancien continent.

L'exemple d'une prospérité aussi extraordinaire que celle des Etats-Unis ne peut qu'être contagieux. Une nation qui à l'ombre des institutions démocratiques innonde un continent entier de populations intelligentes, laborieuses, florissantes; un peuple qui en moins d'un siècle étend son commerce, sa navigation ses manufactures, son industrie son agriculture, dans les proportions qu'ont déjà prises les manufactures, le commerce et l'agriculture des Etats-Unis, semble être destiné par la providence à changer la face du monde entier.

« Lord Chatam au déclin de sa vie mesurait de son regard d'homme de génie la grandeur future de ce pays. « Oui, disait-il, les américains sont sages, industrieux et prudents. Leur avenir est merveilleusement bien dessiné au milieu des nations; ce peuple que vous prétendez courber aujourd'hui sous le poids de l'esclavage, arrivera qu'un jour il vous donnera des lois à son tour. » « Co ne sont pas les armes de l'Angleterre que je crains, disait plus tard Napoléon, mais bien la puissance de ce jeune peuple dont les forces s'étendent, comme les branches d'un arbre, et qui protège de son ombrage tous les objets qui l'avoisinent. »

« Dupin Napoléon, l'union américaine a bien grandi et si les puissances européennes ne la craignent pas aujourd'hui, elles n'en subissent pas moins l'influence de ses idées et de ses opinions démocratiques.

« La presse libérale en France s'occupe beaucoup de l'intervention du gouvernement dans les affaires de l'Amérique. Le marquis de Guizot est blâmé. Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt l'article suivant du Constitutionnel, au sujet de l'annexion du Texas.

« La déplorable attitude prise par M. Guizot vis à vis des Etats-Unis dans l'affaire du Texas, n'a pas tardé à produire ses fruits. Déjà, dans la discussion de l'adresse, M. Thiers, en reprochant au gouvernement de s'être écarté, sans aucun objet précis et sans aucune utilité possible, de la neutralité dont tout lui faisait un devoir, avait prêté que cette conduite impolitique avait pour résultat de jeter une extrême froideur entre la France et ses alliés naturels. M. Thiers, à l'appui de son opinion, avait pu comparer le ton habituel des messages présidentiels avec le langage peu amical tenu par le nouveau président à l'ouverture du congrès; il avait agité que le ressentiment des Etats-Unis ne s'exhalerait pas uniquement en paroles.

« Les Américains, en effet, sont un peuple essentiellement pratique, et qui jugent toutes les questions au point de vue de l'intérêt. Ils ne pouvaient méconnaître que l'Angleterre avait un intérêt très-grand à empêcher l'annexion du Texas; ils trouvaient naturel qu'elle cherchât à la prévenir par tous les moyens en son pouvoir; cela était de bonne guerre. La lutte terminée au profit des Etats-Unis, les Américains n'avaient plus aucun sujet d'en vouloir à l'Angleterre, et celle-ci leur avait fait, par l'abolition du com-law et par sa réforme douanière, des concessions très-grandes et très-avantageuses, les deux adversaires sont devenus d'excellents amis, du moment que tous deux avaient à gagner à vivre en bonne intelligence.

« Mais que la France, parfaitement désintéressée dans la question du Texas, ait eu le courage de la neutralité et de conserver entre ces deux adversaires une impartialité qui devait tourner à son avantage, fut-elle de garde de cette neutralité à l'Angleterre contre les Etats-Unis, s'attendant à ce qu'elle tenter l'impossible, et secondant une entreprise dont la réussite compromettrait sa position et son commerce en Amérique, cela paraissait au bon sens américain une monstruosité. Une conduite aussi impolitique, aussi contraire aux intérêts bien entendus de la France, ne pouvait s'expliquer aux yeux des Américains que par un mauvais vouloir prononcé, par une aversion violente pour l'Union, aversion qui faisait passer toute gouvernance par dessus toute considération, pour le plaisir de faire un affront gratuit à nos anciens allies.

« Voilà l'explication du ressentiment profond que les Américains ont gardé de l'impolitique de M. Guizot dans l'affaire du Texas. Ils ont voulu à tout prix avoir leur revanche; et la révision du tarif leur fournissait un moyen facile et sans danger de se faire une complète satisfaction. A l'Angleterre, comme à la France, on a rendu finalement les armes quand la lutte a été terminée, et c'est à l'initiative des concessions, les Etats-Unis ont pas grande peine; ils ont rendu sacrés ces traités. Mais la France, qui est venue à l'aide de se mêler de ce qui ne la touchait en rien, et faire à l'Amérique, par pure irritation, un affront immérité et sans but, la France a vu les intérêts de son commerce sacrifiés au retour des incertitudes de son gouvernement; et le tarif américain a été aggravié comme à plaisir dans toutes les dispositions qui devaient peser sur nos produits nationaux. »

Après cet article du Constitutionnel vous croyez devoir publier un paragraphe ou deux du Courrier des Etats-Unis, qui nous explique avec sa clarté accoutumée la raison bien simple des dispositions du tarif Américain et en même temps, des liens étroits qui unissent l'Angleterre et les Etats-Unis.

« Napoléon exprimait un jour devant Talleyrand l'espoir que l'Amérique s'unirait à lui contre l'Angleterre. Le grand diplomate lui répondit: « Jamais. Les deux puissances anglo-saxonnes pourraient se battre entre elles, mais elles ne se battront jamais pour le bénéfice des autres; les liens du sang qui les unissent rendent cette dernière éventualité impossible. » M. Guizot, aurait-il calculé que d'autres motifs, des motifs précaires, renforcés aujourd'hui ces liens du sang entre l'Angleterre et l'Amérique. Il résulte des statistiques que chaque habitant des Etats-Unis consomme pour \$1.50 des produits exportés de la Grande-Bretagne, et que chaque habitant de la France n'en consomme que pour 35 cts. Il s'en suit que l'Angleterre a cinq fois plus d'intérêt à se maintenir en paix avec l'Amérique qu'avec la France. ... Dans ce dernier pays on attribue à la détermination de ses forces physiques les concessions que le gouvernement britannique a faites à celui de Washington dans la question de l'Orégon, et au premier conflit qu'elle aura avec l'Angleterre, la France qui se regarde comme une puissance supérieure à l'Amérique, exigera les mêmes concessions ou fera au moins des demandes extraordinaires. Mais John Bull ne fera pas pour des clients à 35 cts par tête ce qu'il a fait pour des clients à 1.90. »

« Cette politique de l'Union est pleine de bon sens et de vérité. Elle concorde avec l'opinion que nous avons émise plus d'une fois, sur la transformation de la politique présente et future des nations. Le commerce est aujourd'hui le véritable critérium de cette politique, que la diplomatie doit étudier dans les relevés nouveaux des importations et des exportations, plutôt que dans les recueils poudreux des anciens traités. Il s'est opéré sous ce rapport, dans les trois derniers siècles, des changements dont l'étude n'est pas sans intérêt pour la philosophie du dix-septième siècle et pour mobile le sentiment, la dix-huitième, le calcul, la dix-neuvième à l'intérêt; dans le premier, le monde a été gouverné par le cœur, dans le second, par l'esprit, aujourd'hui, c'est par les poches.

LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS.

« La presse libérale en France s'occupe beaucoup de l'intervention du gouvernement dans les affaires de l'Amérique. Le marquis de Guizot est blâmé. Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt l'article suivant du Constitutionnel, au sujet de l'annexion du Texas.

« La déplorable attitude prise par M. Guizot vis à vis des Etats-Unis dans l'affaire du Texas, n'a pas tardé à produire ses fruits. Déjà, dans la discussion de l'adresse, M. Thiers, en reprochant au gouvernement de s'être écarté, sans aucun objet précis et sans aucune utilité possible, de la neutralité dont tout lui faisait un devoir, avait prêté que cette conduite impolitique avait pour résultat de jeter une extrême froideur entre la France et ses alliés naturels. M. Thiers, à l'appui de son opinion, avait pu comparer le ton habituel des messages présidentiels avec le langage peu amical tenu par le nouveau président à l'ouverture du congrès; il avait agité que le ressentiment des Etats-Unis ne s'exhalerait pas uniquement en paroles.

« Les Américains, en effet, sont un peuple essentiellement pratique, et qui jugent toutes les questions au point de vue de l'intérêt. Ils ne pouvaient méconnaître que l'Angleterre avait un intérêt très-grand à empêcher l'annexion du Texas; ils trouvaient naturel qu'elle cherchât à la prévenir par tous les moyens en son pouvoir; cela était de bonne guerre. La lutte terminée au profit des Etats-Unis, les Américains n'avaient plus aucun sujet d'en vouloir à l'Angleterre, et celle-ci leur avait fait, par l'abolition du com-law et par sa réforme douanière, des concessions très-grandes et très-avantageuses, les deux adversaires sont devenus d'excellents amis, du moment que tous deux avaient à gagner à vivre en bonne intelligence.

« Mais que la France, parfaitement désintéressée dans la question du Texas, ait eu le courage de la neutralité et de conserver entre ces deux adversaires une impartialité qui devait tourner à son avantage, fut-elle de garde de cette neutralité à l'Angleterre contre les Etats-Unis, s'attendant à ce qu'elle tenter l'impossible, et secondant une entreprise dont la réussite compromettrait sa position et son commerce en Amérique, cela paraissait au bon sens américain une monstruosité. Une conduite aussi impolitique, aussi contraire aux intérêts bien entendus de la France, ne pouvait s'expliquer aux yeux des Américains que par un mauvais vouloir prononcé, par une aversion violente pour l'Union, aversion qui faisait passer toute gouvernance par dessus toute considération, pour le plaisir de faire un affront gratuit à nos anciens allies.

« Voilà l'explication du ressentiment profond que les Américains ont gardé de l'impolitique de M. Guizot dans l'affaire du Texas. Ils ont voulu à tout prix avoir leur revanche; et la révision du tarif leur fournissait un moyen facile et sans danger de se faire une complète satisfaction. A l'Angleterre, comme à la France, on a rendu finalement les armes quand la lutte a été terminée, et c'est à l'initiative des concessions, les Etats-Unis ont pas grande peine; ils ont rendu sacrés ces traités. Mais la France, qui est venue à l'aide de se mêler de ce qui ne la touchait en rien, et faire à l'Amérique, par pure irritation, un affront immérité et sans but, la France a vu les intérêts de son commerce sacrifiés au retour des incertitudes de son gouvernement; et le tarif américain a été aggravié comme à plaisir dans toutes les dispositions qui devaient peser sur nos produits nationaux. »

Après cet article du Constitutionnel vous croyez devoir publier un paragraphe ou deux du Courrier des Etats-Unis, qui nous explique avec sa clarté accoutumée la raison bien simple des dispositions du tarif Américain et en même temps, des liens étroits qui unissent l'Angleterre et les Etats-Unis.

« Napoléon exprimait un jour devant Talleyrand l'espoir que l'Amérique s'unirait à lui contre l'Angleterre. Le grand diplomate lui répondit: « Jamais. Les deux puissances anglo-saxonnes pourraient se battre entre elles, mais elles ne se battront jamais pour le bénéfice des autres; les liens du sang qui les unissent rendent cette dernière éventualité impossible. » M. Guizot, aurait-il calculé que d'autres motifs, des motifs précaires, renforcés aujourd'hui ces liens du sang entre l'Angleterre et l'Amérique. Il résulte des statistiques que chaque habitant des Etats-Unis consomme pour \$1.50 des produits exportés de la Grande-Bretagne, et que chaque habitant de la France n'en consomme que pour 35 cts. Il s'en suit que l'Angleterre a cinq fois plus d'intérêt à se maintenir en paix avec l'Amérique qu'avec la France. ... Dans ce dernier pays on attribue à la détermination de ses forces physiques les concessions que le gouvernement britannique a faites à celui de Washington dans la question de l'Orégon, et au premier conflit qu'elle aura avec l'Angleterre, la France qui se regarde comme une puissance supérieure à l'Amérique, exigera les mêmes concessions ou fera au moins des demandes extraordinaires. Mais John Bull ne fera pas pour des clients à 35 cts par tête ce qu'il a fait pour des clients à 1.90. »

« Cette politique de l'Union est pleine de bon sens et de vérité. Elle concorde avec l'opinion que nous avons émise plus d'une fois, sur la transformation de la politique présente et future des nations. Le commerce est aujourd'hui le véritable critérium de cette politique, que la diplomatie doit étudier dans les relevés nouveaux des importations et des exportations, plutôt que dans les recueils poudreux des anciens traités. Il s'est opéré sous ce rapport, dans les trois derniers siècles, des changements dont l'étude n'est pas sans intérêt pour la philosophie du dix-septième siècle et pour mobile le sentiment, la dix-huitième, le calcul, la dix-neuvième à l'intérêt; dans le premier, le monde a été gouverné par le cœur, dans le second, par l'esprit, aujourd'hui, c'est par les poches.

« Voilà l'explication du ressentiment profond que les Américains ont gardé de l'impolitique de M. Guizot dans l'affaire du Texas. Ils ont voulu à tout prix avoir leur revanche; et la révision du tarif leur fournissait un moyen facile et sans danger de se faire une complète satisfaction. A l'Angleterre, comme à la France, on a rendu finalement les armes quand la lutte a été terminée, et c'est à l'initiative des concessions, les Etats-Unis ont pas grande peine; ils ont rendu sacrés ces traités. Mais la France, qui est venue à l'aide de se mêler de ce qui ne la touchait en rien, et faire à l'Amérique, par pure irritation, un affront immérité et sans but, la France a vu les intérêts de son commerce sacrifiés au retour des incertitudes de son gouvernement; et le tarif américain a été aggravié comme à plaisir dans toutes les dispositions qui devaient peser sur nos produits nationaux. »

LA RÉCOLTE EN EUROPE.

Il règne de sérieuses inquiétudes dans les principales contrées de l'Europe sur l'état des subsistances; les récoltes ont été généralement au-dessous du médiocre; on craind un renchérissement considérable dans les prix des denrées alimentaires; on redoute la misère qui pourrait en être la suite, et les autorités s'occupent de prendre des précautions afin de procurer aux classes inférieures quelques adoucissements.

C'est surtout dans la Grande Bretagne que la saison d'hiver paraît devoir être difficile à passer. Les espérances que l'Angleterre avait conçues, par suite de la loi des céréales, ne se sont pas réalisées; la récolte est mauvaise, et les importations n'ont pas pris l'accroissement qui semblait devoir résulter de la diminution des droits sur les blés étrangers jointe à l'insuffisance de la production indigène. Loin de là, les prix ne cessent de s'élever; on signale une hausse de plus de 6 schillings par quartier qui aurait eu lieu depuis quelques jours seulement, sur le principal marché de l'Angleterre; et cette augmentation considérable ne paraît pas encore avoir ralenti l'activité des demandes.

La position de l'Irlande est affreuse. Chez les peuples avancés en civilisation, les classes laborieuses, qui ont adopté pour leur principal aliment les céréales d'un prix plus ou moins élevé, peuvent se résigner, quand survient une disette, à prendre une nourriture moins chère, et à substituer par exemple la pomme de terre au froment. Mais c'est une ressource qui manque à une population constamment réduite à la nourriture la plus commune, comme est la population d'Irlande. Elle est placée au dernier degré de l'échelle. Son aliment habituel c'est la pomme de terre, et non pas celle de bonne qualité, mais une espèce inférieure, une espèce spongieuse et indigeste qu'elle a dû adopter uniquement parce qu'elle est plus abondante. Ainsi, cette population, ne pouvant descendre à une nourriture plus grossière, n'a pas même un refuge au moment de la cherté.

On connaît les mesures de prévoyance que lord J. Russell a fait adopter par le parlement pour venir au secours de l'Irlande. Le gouvernement interviendra dans l'approvisionnement des districts occidentaux qui sont les plus pauvres; il affectera aux secours à domicile certaines sommes qui ne seront distribuées qu'autant qu'on obtiendra des sommes proportionnelles par voie de souscription; enfin il contribuera à l'exécution de grands travaux publics en faisant l'avance de fonds portant intérêt à 3 p. 100 et remboursables en dix années, au moyen d'un impôt additionnel et sur les rôles de la taxe des pauvres.

En fait de secours, les meilleurs sont ceux qui procèdent au gouvernement du travail en échange de son argent; de cette façon, en effet, la dépense produit deux biens à la fois: elle soulage l'indigence et enrichit le pays de nouveaux moyens de production.

La question des subsistances préoccupe également les esprits en Allemagne. Les récoltes sont en hausse dans les provinces du nord aussi bien que dans les provinces du midi. On cherche déjà en plusieurs endroits à se procurer contre la famine, en faisant des approvisionnements de précaution.

On n'est pas moins inquiet en France, les nouvelles des différents départements annoncent que la récolte des grains est faible en général, et qu'elle sera insuffisante pour la consommation. Les légumes ont aussi été peu abondants par suite des sécheresses et les pommes de terre ont manqué dans plusieurs localités.

La hausse se faisant déjà sentir, presque dans toutes les grandes villes au départ du quartier. On craint même une crise financière en Allemagne, en Prusse et en France. On croit que les versements des actions des nouveaux chemins de fer se font difficilement. Peut-être les gouvernements auront-ils obligés de venir en aide aux compagnies, pour qu'elles n'interrompent pas leurs travaux dans un moment où il est si nécessaire de fournir de l'occupation aux ouvriers nécessiteux.

Il faut être en Providence en Canada, qui nous présente les horreurs de la famine, quand l'Europe entière en est menacée. Ici, comme nous l'avons déjà dit, les informations qui nous arrivent des différentes parties du Canada, donnent la récolte de cette année, comme assez abondante et devant excéder les besoins du pays, et la consommation intérieure. Les Etats du l'ouest de l'Amérique ont comme les années précédentes une exportation immense de grains, et surtout de blé à terre. On peut être sûr d'un marché avantageux en Europe pour cette année; les cultivateurs canadiens y trouveront leur compte; et les populations affamées de l'ancien-monde quelque secours dans leur disette.

FAITS DIVERS.

Le Morning Courier nous apprend qu'il vient de bonne source que la cause du long décalé de lord Elgin à venir en Canada, semit que Sa Seigneurie est sur le point de contracter mariage. Il faut que notre gouverneur soit passablement résolu et courageux pour se marier et venir en même temps prendre le gouvernement du Canada. Que Dieu lui soit en aide!

La Minerve d'hier soir nous raconte comment M. A. B. Papineau, le célèbre écrivain de St. Martin, traduit devant les magistrats de Terrebonne, a été condamné à 5 piastres d'amende pour avoir voulu résister à l'exécution de la loi des écoles! Co qui aggrave la faute c'est que M. Papineau est lui-même magistrat chargé d'exécuter la loi. L'administration devrait le rayer de la liste.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET HALIFAX.—Le secrétaire des colonies, lord Grey, a informé sir Allen McNab, et M. Young, que le gouvernement avait nommé un nouvel ingénieur, le cant. J. H. Pilon avec une compagnie de travailleurs pour pousser l'examen des lieux. Le capt. Robinson et ses hommes qui avaient reçu l'ordre de retourner en Angleterre, ont reçu contre-ordre leur enjoignant de se joindre au capt. Pilon, et de travailler avec lui.

La Sme Livraison de l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la Revue Canadienne, sortira mardi prochain, le 13 du courant.

EXPOSITIONS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.—Nous sommes à l'époque de ces expositions. Depuis quelques semaines elles se succèdent sur tous les points du pays. Celle d'Hamilton a été très considérable. Celle de Montréal, qui a eu lieu hier au marché St. Laurent était magnifique; les animaux en grand nombre et de bien belle apparence, surtout les cochons et les moutons; les bœufs de MM. Hays et Savage ont été beaucoup admirés. Nous sommes bien aise de voir les Canadiens prendre part à ces exhibitions. Rien ne peut plus avancer les intérêts agricoles qu'une légitime concurrence entre les agriculteurs.

—Nous lisons dans un Journal de France: "Une personne honorable, qui demeure à Orléans, et qui a des relations en Angleterre, nous signale un fait dont la connaissance peut rendre de grands services aux cultivateurs.

"Un fermier des environs de Windsor, ayant planté un hectare de pommes de terre au mois de mars 1845, les trouva entièrement gâtées au mois de septembre suivant. Voyant sa récolte perdue, il la laissa dans la terre, qu'il destinait à un autre assésment. Mais le mois de mars suivant, au moment où il se disposait à confier à son champ une autre semence, il fut surpris de voir que ses pommes de terre étaient redevenues belles et vigoureuses; il les arracha, et reconnut que toutes avaient recouvré leur qualité et étaient par conséquent propres à la nourriture de l'homme.

"Cette observation peut, dans bien des circonstances, trouver son application chez nous. On dit que dans certaines contrées la maladie des pommes de terre a reparu avec presque autant d'intensité qu'il y a eu de semences. S'il en est ainsi le procédé du fermier de Windsor pourra être appliqué avec succès dès cette année même, et pourra rendre de grands services dans les pays menacés. Nous recommandons ce fait aux directeurs des journaux qui s'occupent spécialement d'agriculture."

LONGÉVITÉ.—Il vient de mourir à Wexford, Haut Canada, un nommé Daniel Atkin, connu autrefois par son nom de Dan, le noir (the black). Il était âgé de 120 ans. Pendant le cours de sa vie, il a contracté sept mariages, et il laisse un nombre incroyable d'enfants et de petits enfants, à savoir, 570, dont 370 garçons et 200 filles. Quel païa!

L'ISTHME DE PANAMA.—Les journaux avaient annoncé dès l'année dernière, le départ de M. Klein, que la compagnie franco-anglaise de l'isthme de Panama avait chargé de présenter au gouvernement de la nouvelle-Grenade un projet de traité et de concession pour l'ouverture d'une voie de communication entre les deux océans. M. Klein est de retour de sa mission; il vient d'arriver à Bogotá, porteur d'un projet de concession et d'un cahier des charges pour l'exécution d'un chemin de fer à travers l'isthme de Panama, discuté contradictoirement entre lui et un commissaire nommé ad hoc par le président de la république. Ce projet d'œuvre si grand par le commis du gouvernement, a été communiqué officiellement à la compagnie. L'état actuel de cette négociation ne laisse plus à régler entre la république et la compagnie que des points sur lesquels leur intérêt réciproque et leur bon esprit ne peuvent manquer de les mettre d'accord.

Fol de grand chemin.—Hier soir entre 5 et 6 heures M. Evans qui faisait le tour de la montagne en voiture avec une dame fut arrêté par deux brigands, qui armés de pistolets lui firent l'ancienne sommation qui résonne si mal aux oreilles du voyageur: "la bourse ou la vie." M. Evans offrit un billet de \$4 qu'il avait sur lui, mais les voleurs ne furent pas satisfaits. Ils se mirent en devoir de lui arracher une superbe montre qu'il portait. M. Evans sauta hors de la voiture pour se défendre de ses deux adversaires, et un coup de pistolet fut tiré sur lui, mais heureusement sans effet. Il est difficile de dire quel aurait été le résultat de la lutte qui s'était engagée entre M. Evans et ses deux adversaires, si un individu qui passait par là ne fut intervenu. Les deux voleurs prirent la fuite comme de raison, laissant M. Evans avec de graves blessures à la tête. La police qui fut informée de ce qui venait de se passer se rendit immédiatement sur les lieux en deux détachements, l'un par le chemin de Mlle-End et l'autre par celui de la Côte des Neiges, mais toutes les recherches faites dans la montagne furent inutiles. Les brigands avaient sans doute pris la fuite dans une autre direction.—Minerve.

La femme de Patrick Cairnes, résident dans le township de Stafford, s'est pendue dans sa maison, le 14 ultimo, en l'absence de son mari et de ses enfants.

Le dernier recensement de Boston a fait voir que seulement 340 familles à Boston n'ont pas plus de deux domestiques; tous les domestiques sont répartis entre 4401 maisons, tandis que 15,774 familles font seules les travaux de leur ménage, et vivent dans une entière indépendance.

Abul-el-Kader est en révolution ouverte contre l'empereur du Maroc; il a proclamé un nouveau chef, et marchant à la tête de 10,000 hommes, il s'est emparé de Taza et il menace Fez. Si cette révolution prospère, voici la France engagée de nouveau dans une guerre avec le Maroc, car le protégé d'Abul-el-Kader ne pourra se dispenser, pour lui témoigner sa reconnaissance, de s'allier à lui pour nous inquiéter continuellement. Ces nouvelles importantes n'ont rien d'officiel, mais elles nous sont arrivées de deux côtés à la fois, et rien ne doit en faire suspecter l'exactitude.

EFFETS DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE.—Le revenu des douanes à Liverpool qui ne passait jamais 7 à 8000 louis par jour s'éleva maintenant de £13 à £14,000.

On lit dans le New-York Sun, que, dans les Etats-Unis le produit du lard seul, est égal à trois fois celui du coton. En 1843 la valeur des cochons élevés dans l'Union était 166,000,000 de piastres. En 1839 le recensement donnait le chiffre énorme de 26,301,293 cochons, c'est-à-dire à peu près sept millions de plus que la population de tous les Etats. Cette armée d'animaux consomme annuellement 200,000,000 de minots de grains.

ETATS-UNIS.

Le Courier des Etats-Unis de ce matin nous donne la situation de l'année Américaine sur le Rio-Grando, sous le commandement du général Taylor. On s'attendait à la prise de Monterey. Il est incontestable, dit le Courier, que l'ennemi redoute de se trouver en face du drapeau de l'Union et qu'une sorte de panique se répand partout à son approche; aussi malgré ses préparatifs et la résolution d'Ampudia, malgré tous les avantages qui facilitent sa défense, il ne serait pas étonnant que Monterey offrit le second acte de l'étrange comédie de Santa-Fé.

Le général Kearny continue dans la paisible possession d'une Province de 80,000 acres, qu'il a conquise sans bruler d'armes!

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

UNE VICTIME DE LA VAPKUR.— Ambroise Lemaitre, né à Saint-Lô, et âgé de 63 ans, comparait hier devant la 6e chambre correctionnelle.

— Votre état? lui a demandé M. le président. — Oh! j'en avais un bon autrefois. J'étais postillon.... Mais bah! ces gueux de chemins de fer m'ont tué. Gueux de chemins de fer!

— Vous avez été trouvé en état de vagabondage.

— C'est vrai... Je vagabondais aussi autrefois... Mais c'était sur la Grasse... d'Heulot à Rouen... et quand les gendarmes me rencontraient, ils m'ôtient leur chapeau, oui là!

— Vous n'avez pas de domicile? — Pas l'ombre d'un... autrefois j'avais toutes les écuries de la route. Maintenant, je couche à la belle étoile... Gueux de chemins de fer!

— Vous ne trouvez donc pas d'ouvrage. — De l'ouvrage... ah! bien oui!... La vapkur mange tout; tout le monde en veut. Voilà deux mois que je suis sur le pavé sans pouvoir attraper la queue d'un cheval.

— Vous êtes cependant en âge de gagner votre vie.

— Je ne la gagnerai plus, allez... Envoyez-moi tout de suite à Villers-Cotterets ou à St-Denis.

— Mais nous ne pouvons envoyer le quedes vieillards sans famille tout-à-fait incapables de se nourrir par leur travail.

— Mais avec les chemins de fer, je suis un vrai vieillard tout-à-fait incapable.

— Il y a deux mois encore vous avez trouvé de l'ouvrage.

— Une pauvre plane de palefrenier chez un maître de poste qui n'a plus que deux chevaux, dont l'un borgne... En voilà de la misère!

— Vous pouvez encore vous occuper?

— Mais puisque je ne trouve plus rien... La poste est morte.

— Vous n'avez pas demandé?

— J'ai demandé aux sergens de ville de m'arrêter... ils n'ont pas voulu, ils m'ont dit: Entrez à la Préfecture... et j'y suis entré... et c'est là qu'on m'a pincé...

— Vous ne m'avez pas compris... Je vous demandais si vous n'avez pas demandé.

— Moi, mendier! oh! par exemple... jamais!

— Le tribunal n'a donc aucun motif de vous condamner. — Oh! mes bons messieurs! envoyez-moi à Villers-Cotterets ou à Saint-Denis. — Le tribunal ne le peut pas. — Gueux de chemins de fer!

Le tribunal a renvoyé Lemaitre des fins de la plainte.

— Allez, lui a dit M. le président, et tâchez de ne plus vous retrouver dans la même position. — Mais puisque je ne peux pas faire autrement. — Allez... Gueux de vapeur! Elle a déjà bien fait des malheurs, n'est-ce pas? Eh bien! elle en fera encore d'autres.

Naissances.

A l'Assomption, le 25 septembre, la dame de G. Hamel, écuier, médecin, a mis au monde un fils.

Mariages.

A Québec, le 28, par Messire Char-ct, curé de St. Roch, M. Cléophas Laroche, à Delle. Marie-Anne Fortier.

Decès.

En cette ville, samedi soir, l'hon. Henry Graham, clerc devant de Perth, H.-C., et l'un des membres de l'ancien conseil législatif du H.-C., âgé de 52 ans.

Par J. D. Bernard.

VENTE DE PELLETIERES MANUFACTURÉES.

MARDI prochain, le 10 courant, aux magasins du Sous-signe, sera vendu un assortiment considérable et varié de PELLETIERES, Manufacturées à Montréal et Londres et à l'étranger, comprenant: Casques de Pelletier, Ganteltes, Gants et Mittaines, Manchons et Boas, Collets, Chapeaux, Victorines, Cardinaux et Opéras de toute description et de toute qualité. Avec un Stock considérable d'autres MARCHANDISES DE PELLETIERES, Manufacturées spécialement pour le Commerce de la province Supérieure et Inférieure, et auxquelles on invite l'attention des Marchands et Commerçants dans cette branche. Conditions libérales. La Vente à UNE heure et demie. 9 oct. J. D. BERNARD.

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER. Par Catalogues.

MERCREDI prochain le 14 courant, aux magasins de MM. GILMOR & Cie, rue St. Sacrement, sera vendu un assortiment considérable et précieux de MARCHANDISES SECHES POUR LA SAISON, consistant en: Couvertes, Whitney, Medium et Makinac Flanelles, Flanelles et Serges Draps de Pilote et Castor Flanelles, Draps doubles languer, Casimirs, Doeckins Tweeds, Gals, Plaids de 7-8 et Draps à Nanteaux de 6-4, Regattas, Shirts Gingham, Molekin, Cobourg et Mérinos Bas et Chaussons, Gants, Châles, Mouchoirs Et une variété d'autres articles. —Aussi— 10 balles de Toile de Dundee, pour Draps —Condition Faciles— La Vente à UNE heure. 9 oct. J. D. BERNARD.

VENTE ETENDUE DE PELLETIERES MANUFACTURÉES.

JEUDI, le 15 du courant, aux magasins du sous-signe, sera offert en vente, par Encan public, le contenu de l'rente Paquets de Pelletieries Manufacturées et de Prix, formant un des assortiments les plus étendus et les plus variés qui aient jamais été offerts sur ce marché. Cet assortiment consistait en: Manchons de Martre du nord-ouest, et Boas à mèche, Manchons Mink et Boas, Manchons d'Eureuil gris sombre et l'oss de dit à mèche, Manchons et Boas d'imitation de Zibeline, Victorine de Zibeline, Queues d'Eureuil, Raton tont, Boas de Queues de Martre et autres, avec d'autres marchandises dans la branche des Pelletieries. —Aussi— 2000 Casques de Loup-Marin et Neutria 150 douzaine de Ganteltes d'imitation de Neutria 200 do Gants do 100 do do do d'Agneau Les Marchandises seront prêtées à être examinées deux jours avant la vente. Conditions faciles. La Vente à UNE heure précise. 9 oct. J. D. BERNARD.

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES D'AUTOMNE.

LUNDI, le 19 courant, et le jour suivant aux magasins de MM. ROBERTSON MASSON & Cie, sera offert en vente publique le contenu de Cent-Cinquante paquets de MARCHANDISES SECHES, adoptées à la saison prochaine, consistant en: Draps fins et Casimirs, Draps de Pilote, Couvertes, Flanelles, Flushing, Serge blanche et rouge, Buize, imitation de Drap Canadien, Mérinos, Bombazettes, Camelots, Tartans, Plaids, Indiennes, Shirts gris et tissé, Coton rayé et caracaté, Tulle Irlandais, Toile écru, Coutil de coton et de fil, à lit, Molekin, Bouragan et Futaine, Bas et Chaussons de coton et de laine torse, Demi do, Châles et Mouchoirs de coton et de soie, Fil, Bobines de coton, Dentelles. Et autres Articles. La Vente à UNE heure. 9 oct. J. D. BERNARD.

Par J. D. Bernard. VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES SECHES, PAR CATALOGUE.

AUX Magasins de JEAN BÉNEAU, écuier, rue St. Joseph, LUNDI, le 12 du courant et le jour suivant, seront offerts, par Encan 500 PAQUETS et 1015 de Marchandises d'été et de goût formant un assortiment des plus variés comme jamais il s'est offert à l'encan. —Aussi— 10 Calas Bas, Gants, et articles de goût, 8 " Orléans, Cobourg et Alpen, 50 Balles Couvertes, Mackinac, Rose, Pointe et à chapeau, 12 " Imitation duffe du pays, 10 " Draps de Bour, Pilote et Cralorien, 15 Calas Casquettes, Pluie, Seulet et cirée, 5 Balles Chaussons de laine, 10 Calas Draps et Casimirs assortis, 25 " Indienne assortis, 400 douz. Ceintures, 3 Balles Tulle Bleues et Rouges, —DE PLUS— Les contenus de 19 paquets Hardes faites consistant en Surtout, Habits, Capots, Pantalons, Vestes, Calques, etc. Conditions libérales. La vente chaque jour à UNE heure. 2 Oct. J. D. BERNARD.

Objets en Fonte de St. Maurice et des Trois-Rivières.

AUX Magasins des Sous-signes, MARDI le 13 OCTOBE prochain, s'en va à vendre, une quantité de POILES d'été et simples: Puelles de Cuisine, Cendriers et dessous de Puelles, Puelles à frite, Chaudières à sucre, Canards et boies de roucs, Plaques de soles, Far à bûche, fer à cheval et autres, Et une grande variété d'autres articles en fer et en fonte et dites fondries dont les détails seront données dans une autre annonce. La Vente à DEUX heures précises. 25 sept. CUVILLIER et FILS.

L. P. BOIVIN, Orfèvre et Bijoulier.

Rue St. Paul No. 80. VIENT de recevoir 2 caisses EAU DE COLOGNE, de J. M. FARINA, qu'il offre en gros et en détail, à des prix réduits. 9 octobre 1846.

AVIS

UNE Assemblée Extraordinaire du Bureau Médical du District de Montréal aura lieu au PALAIS DE JUSTICE de cette ville, JEUDI, le QUINZE du courant, à UNE heure P. M., pour affaires importantes concernant le Bureau. Par ordre, J. G. BIRAUD, Secrétaire Pro Temp.

BUREAU A LOUER

DANS la rue St. Vincent au No. 15, Possession immédiate, s'adresser au BUREAU de la REVUE CANADIENNE. Montréal, 9 octobre 1846

AVIS A prochaine Assemblée Trimestrielle du BUREAU DE MEDECINE du District de Montréal, pour l'EXAMEN des CANDIDATS aura lieu au PALAIS DE JUSTICE de cette ville, MARDI, le TROIS NOVEMBRE prochain, à UNE heure P. M. Ceux qui se proposent de se présenter comme candidats devront envoyer leurs certificats et documents au sous-signe au moins trois jours avant l'Assemblée. Par ordre, J. G. BIRAUD, Secrétaire pro Temp. Montréal 6 octobre 1846.

PROVINCE DU BAS CANADA Cour du Banc de la Reine. Distr. de Montréal, Vendredi le deuxième jour d'Octobre, mil huit cent quarante six.

PRESENTS L'Hon. Juge en chef Vallières de St. Riel, Mr. le Juge Rolland, Mr. le Juge Day. No. 1414

Eustache Soupras, de la paroisse St. Mathias dans le District de Montréal, Marchand. DEMANDEUR.

ET Francis Favreau, cultivateur, de la paroisse Ste. Marie dans ce District de Montréal. DÉFENDEUR.

LA Cour ordonne, sur la motion de Messieurs Moreau et LeBlanc avocats du Demandeur, qu'en tant qu'il appartient par le Retour de François M. LePailleur, Huisier de cette Cour au Bref de Sommation émané et produit en cette Cause, que le Défendeur a quitté son domicile dans le Bas Canada, et qu'il ne peut être trouvé dans ce District, qu'il soit sommé par un avis publié deux fois dans chacun des papiers nouveaux de ce District, savoir: en Langue française dans la Revue Canadienne et en Langue anglaise dans le Montréal Herald, de comparaitre et de répondre à cette poursuite et demande, dans les deux mois après la dernière insertion de cet avis, et à défaut par le Défendeur de comparaitre et de répondre à cette poursuite dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder et obtenir jugement comme dans une cause par défaut. (De par la Cour.) MONK, COFFIN et PAPINEAU, P. B. R.

AVENIR ou A LOUER, UNE BELLE TERRE toute en culture, située près du village St. Laurent, à 7 milles de distance de la ville de Montréal, contenant environ 60 arpents sur superficie, bûche de Maïson, Orange et autres bâtiments. Pour les conditions s'adresser à M. Fleury Verdon, au dit village St. Laurent; à M. François Desautels, Montréal, ou au sous-signe: J. A. LABADIE, N. P. 9 octobre.

LIBRAIRIE CANADIENNE. LES sous-signes ont l'honneur de rappeler à MM. les Car. et Libraires d'Écoles et d'Instituteurs, qu'ils ont en magasin en main tous les livres en usage dans les Écoles, et que leurs éditions ne laissent rien à désirer, tant sous le rapport de la lecture, que sous celui de l'impression. Savoir: Alphabets doubles Syllabaires des Frères Grammaire des Frères Do de L'Alphabet Do de Boucher-Bulliville Do de Angèle de Milleur Histoire Saintes, &c., des Frères Exercices Orthographiques Dictées et Corrigés des Exercices Géographie des Frères Arithmétique des Frères Do de Lafrey Do de Bihaud Do de Bouthillier Devoirs du Chrétien, avec Traité de la Bénédiction et Civilité Chrétienne Panier de David Testaments Instructions Catechismes Géométrie pratique des Frères Manuscrits, &c., &c. —Aussi— Papier, Plumes, Exemples d'écriture, Etc., Oublies, &c., &c., le tout A MELLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS. É. R. FABRE & CIE.

LE TABLEAU MECANIQUE DU CÉLEBRE MAELZEL, REPRÉSENTANT LA CONFLAGRATION DE MOSCOU ET LA SORTIE DE L'ARMÉE DE NAPOLEON,

SERA Exhibé, LUNDI prochain, le 28, et continuera d'être pendant quelques jours à la Grande Salle de l'Académie de MAZ HILL, rue St. Jean-Baptiste. Les portes seront ouvertes à 7 heures à l'Exhibition commenceront à 8 heures précises. ENTRÉE: 2s. 6d. Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix. 25 septembre.

MONTRES EN OR RECENTMENT reçues de Londres et de Genève, quelques Montres en Or d'une qualité supérieure, aux emblèmes de la Feuille d'Érable un relief. A vendre par L. P. BOIVIN. Marché-Neuf, 6 oct.

ECOLE DE MEDECINE. CETTE Ecole recommencera ses Cours le premier LUNDI de NOVEMBRE prochain, SÀMEDI, le 18 du même mois, mises en concours les Chaires d'Instituteur de Médecine, de Jurisprudence Médicale et de Botanique. LUNDI le 20, il y aura aussi un concours pour l'élection d'un Second Démonstrateur d'Anatomie. Les Candidats doivent posséder les deux langues. Pour plus amples informations s'adresser au Dr. SUTHERLAND, Secrétaire. 29 septembre.



PONT DE LA RIVIERE-DU-CHENE.

DES SOUMISSIONS, pour la construction d'un pont sur la Riviere-du-Chene en conformite aux Plans et Devis qui ont été vus au Bureau de Joseph Laurin, Ecr., M. P. P. à Québec, et au Bureau des Travaux Publics, à Montréal, seront reçues jusqu'à JEUDI, le 15 OCTOBRE prochain; elle devront être adressées au sous-secrétaire des Travaux Publics pour le Pont de la Riviere-du-Chene.

Les soumissions doivent mentionner la somme entière pour la construction complète du Pont et un certain prix par verge cubique pour les ENDIGAGES et les APPROPRIATIONS; aussi donner les noms de deux personnes responsables qui voudraient servir de sûretés pour la due exécution du contrat.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Bureau des Travaux Publics, Montréal, 18 sept. 1846.



PONT DE NICOLET.

DES SOUMISSIONS adressées au sous-secrétaire des Travaux Publics, pour le Pont de Nicolet, seront reçues jusqu'à JEUDI, le 15 OCTOBRE prochain, en conformite aux Plans et Devis qui ont été vus au Bureau de Luc M. Cressé, Ingénieur, à Nicolet, et au Bureau des Travaux Publics, à Montréal.

Des Plans et formules de soumissions peuvent être obtenus aux places sus-mentionnées, et aucune soumission ne sera reçue à moins qu'elle ne soit en conformite à ceux.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Bureau des Travaux Publics, Montréal, 18 sept. 1846.

P. R. LAFRENAÏE,

Avocat,

A TRANSPORTÉ SON BUREAU RUE STE. THERÈSE, Au près des batisses de Mr. Debavants.

PHARMACIE CANADIENNE,

Coin des Rues St. Lambert et St. Jacques, Maison de l'Hon. L. H. LaFontaine, (Vis-à-vis le Dr. Nelson.)

ON trouvera constamment à cette Etablissement un assortiment général de

DROGUES, REMÈDES À PATENTES, PARFUMERIES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

Le tout des meilleures manufactures françaises et anglaises.

Les ordres de MM. les Médecins et Marchands de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin.

Consultation à toutes les heures de la journée. 31 juillet. Eu. TRUDEL, M. D.

AVIS.

LE RICHELIEU laissera de nouveau le port de CHAMBLEY, pour Montréal, tous les LUNDI et JEUDI matin à 4 heures au lieu de 6 heures, et passera en conséquence 2 heures plus tôt à chaque place intermédiaire.

F. SINCENNES.

FRED. CARLISLE, DOREUR,

166. Rue Notre-Dame. 166. MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Mirrors et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoye et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc.

No. 166 Rue Notre-Dame, vis-à-vis Messrs. Gibb et Cie.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec expedition, à des prix modérés. 28 juillet, 1846.

MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, etc.

L. P. BOIVIN,

Le Sous-secrétaire vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES EN BIJOUTERIE, et autres parmi lesquels se trouvent :

- Montres en or émaillées pour Dames, Montres de riches de Messieurs, Chaines-Garçons en or, Chaines-Courtes et Clefs en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or, Lorgnettes Doubles en or et en acier, de simples de Spinglettes à came, de topaz et émaillées, Boucles d'Oreilles, nouveau goût, Bagues de Dames et Mrs., en grande variété, Ferritoires (Ladies cap-pansions), plumes en or et plumes en acier. Pailles, Brasses, Paniers Français, Portemanteaux et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Risoirs de première qualité, Canifs Ciseaux, ATTENDU AUSSI :

UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par le Erromanga de Liverpool, une collection riche de montres patentées en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc., Montréal, Juillet, 1846

Terres et Emplacements

A VENDRE DANS LES COMTÉS DE VERCHÈRES RICHELIEU ET ST. HYACINTHE.

LES Sous-secrétaire offre en vente nombre de terres en bon état de culture situées dans les Comtés de Verchères, Richelieu et St. Hyacinthe et ayant depuis 60 jusqu'à 300 arpents en superficie.

Plusieurs de ces terres sont situées sur la Rivière Richelieu une des localités les plus désirables en Canada, à peu de distance de la Ligne du Chemin de Fer, qui doit être construit entre le St. Laurent et l'Océan Atlantique. Les autres sont situées dans le voisinage du chemin de bois actuellement en voie de construction entre Chambly et Granby.

Aussi à vendre des emplacements dans les villages florissants de St. Hyacinthe et de St. Cécile.

Et à louer à des conditions avantageuses une distillerie située au Village DEBARTZCH, paroisse de St. Charles.

S'adresser à A. KIERZKOWSKI, à St. Charles.

Ou à LEWIS T. DRUMMOND, M. P. P. Coin des rues Craig et St. Joseph.

Montréal, 25 août.

COMTE' DE BERTHIER

UNE Exhibition publique sera tenue au village d'Industrie, mercredi, le 11 octobre prochain à 10 heures A. M. après laquelle les prix annoncés, dans les affiches distribuées aux portes des églises de chaque paroisse du Comté seront décernés par le comité de régie de la société d'agriculture du dit comté de Berthier.

Par ordre, A. D. BONDY, Secrétaire.

Berthier 4 septembre 1846.



A dater de VENDREDI prochain, 2 OCTOBRE, les Steamboats St. Louis Rivière à Fire-Flu, partiront de Montréal à 3 heures précises de l'après-midi.

BOULANGERIE A LOUER.

UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin des Rues St. Charles et St. Dominique. Possession le 1er octobre prochain. Prix modéré. S'adresser à G. REINHARDT, Au coin de la Grande rue St. Laurent, No. 113. 11 septembre.

TATTERSALL,



PAR P. FOURNIER, CHEVEAUX, VOITURES, HARNAIS, etc. DEPOT, LA PORTE VOISINE DE LA STATION DE POLICE, DANS LES COURS DE L'HÔTEL DU PAVILLON, RUE SAINT-BOVAVENTURE.

Le sous-secrétaire à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un TATTERSALL pour la vente des CHEVAUX, &c., et il espère recevoir un encouragement libéral de la part de ceux d'entre le public qui voudront bien le patronner; ses charges seront modérées. Ses écuries peuvent contenir 21 chevaux et de bonnes remises pour voitures.

Il fera des ventes chaque MARDI et VENDREDI de la semaine à ONZE heures A. M.

P. FOURNIER, Encanteur et Courtier.

1er septembre.

Nouvelle Pharmacie.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis.

DIRECTEMENT VIS-À-VIS L'HÔTEL BONENAGA.

LES sous-secrétaire venant d'ouvrir l'établissement, ci-dessus ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'il sont maintenant prêts à leur offrir un assortiment étendu et général de

DROGUES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES, MÉDECINES PATENTÉES, PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

d'une qualité à ne pas être surpassée par aucune maison de cette ville, ayant été choisis par le Dr. COTÉ lui-même avec le plus grand soin et aux prix les plus modérés.

Les sous-secrétaire ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

—Aussi : Un grand nombre de écoliers MACHINES ÉLECTRO-MAGNÉTIQUES de SHEERWOOD.

Les médecins aussi bien que les marchands de Drogues en général voudront bien venir voir et juger par eux-mêmes; les sous-secrétaire étant déterminés à ne rien négliger, de leur part, pour satisfaire en toute manière ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronnage.

Le Dr. COTÉ a son bureau voisin de la Pharmacie où il y sera constamment assis afin de recevoir les patients qui voudront bien le favoriser de leur pratique.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine.

Toute prescription sera remplie avec le plus grand soin et exactitude. MARCELLIN COTÉ & CIE. 31 juillet 1846.

PORCELAINE, FAYENCE ET VERRERIES.

1200 Paniers et Boucaux contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne, à vendre à très bas prix, soit tel qu'empaqué originairement ou réempaqué par douzaine, à la demande des acheteurs. H. B. SMITH & Co. Rue St. Paul, 11 sept.

A VENDRE

10 CAISSES d'ardoises pour les Ecoles Petits Livres de vie Dialogues et petits Drames Grammaire des frères Exemples AUSSI.—Une superbe guitare à clef Attendue de jour en jour par le Lord Collenjoood et le Leander. Pierres à moulages &c., moulages Françaises, et autres articles. LOUIS DELAGRAVE. No. 60 Rue des Commissaires. 4 septembre.

Tolle à Bluteaux, de Hollande DE PREMIERE QUALITE. A VENDRE par le sous-secrétaire, rue des Commissaires, No. 105, porte voisine du bureau de Chemin de Fer du St. Laurent et du Champlain. L. DELAGRAVE. 28 août.

MARCHANDISES SECHES, HABES FAITES, MAGASIN N° 177, RUE ST. PAUL.

Le sous-secrétaire reçoit maintenant un grand assortiment de Marchandises et de habes faites telles que, PALETOTS d'hiver, FRACS, SURCOUTS, MANTEAUX, PANTALONS, GILETS, VESTES, etc, de meilleurs patrons, et une variété considérable d'autonomie et d'hiver dont il disposera à DIX POUR CENT meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette ville.

Le sous-secrétaire ayant à son emploi des tailleurs habiles se chargera de la confection de toutes espèces d'habits et d'habillements, dans le dernier goût. Il appelle l'attention des marchands du Haut-Canada et de la Campagne sur son fonds de marchandises. Il trouveront de grands avantages à visiter son établissement, LOUIS PLAMONDON. Montréal, 11 Sept.

Sirop Pectral de Lamourou.

Le sous-secrétaire vient de recevoir quelques caisses de cet excellent Sirop. Dr. PICAULT, Pharmacie Centrale, 69, rue St. Paul. 1 septembre.

LIGNE DE STEAMERS entre Montreal et Quebec.

JUSQU'À avis ultérieur, le prix du Passage par les Steamers "MONTREAL" "QUEEN" et "LOD SYDENHAM" sera comme suit : Passagers de chambre (les repas compris) 10s 0d. Passagers d'avant 2s 0d. Le fret, suivant le Tarif. JOHN TORRANCE et Cie. 31 juillet 1746, Agts. M. et Q. Steam. B. Co.

MAGNIFIQUE PLAN GRAVÉ DES Opérations Navales et Militaires DEVANT QUÉBEC, ET DE La mort de Wolfe, Sous le Patronage distingué de Son Excellence le Lieutenant Général le très-Honorable COMTE DE CATHCARTH.

Avant l'interruption de la publication, le Sous-secrétaire avait été honoré du patronage le plus distingué dans le Royaume Uni—aussi de l'approbation unanime et de l'encouragement de toutes les villes incorporées de l'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD et la dernière approbation de son ouvrage lui a été récemment donnée par le vote unanime des Communes du Canada.

Les copies de cette gravure ont été jusqu'à aujourd'hui livrées aux Sous-secrétaire seulement, c'est pour eux que les copies qui restent à livrer sont destinées.

ALFRED HAWKINS, Août 1846. Mont Pleasant Québec.

On reçoit à ce Bureau les noms des Sous-secrétaire

Le certificat qui suit fut présenté à M. Hawkins à Londres, par l'officier distingué dont il porte le nom. D'après une connaissance parfaite des environs de Québec ayant résidé là pendant dix ans, la plus grande partie de ce temps sur les Paines d'Abraham, et d'après une connaissance générale des opérations de 1759 telles que détaillées dans divers publications, et telles que décrites par des individus qui eurent une part à ces opérations, je crois pouvoir recommander le Plan de M. Alfred Hawkins comme méritant bien l'attention de ceux à qui il est dédié et le patronage du public anglais.

(Signé) JOHN HARVEY.

Etablissement à vendre.

MAISON, caves et glacière, cours, jardins, écuries, colombier et autres dépendances au village de la paroisse St. Benoît. Ensemble, ou séparément, plusieurs autres emplacements dans le même village, un verger et diverses prairies, terres et fermes dans la même paroisse. Titres irrévocables. Conditions faciles, une partie du prix exigée comptant le reste payable en neuf ou dix années. S'adresser sur le lieu à M. Girouard. St. Benoît, 11 août, 1846.

VOYAGE DE PLAISIR A FRENCHES, TOUS LES DIMANCHES A UNE HEURE PRÉCISE.

Le Steamer ST. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche prochain le 7 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P. M., et revenant de bonne heure dans l'après-midi. 6 juin.

A VENDRE, 1000 BOITES de VIFRES d'Allemagne, 6 1/2 x 7 1/2, 7 1/2 x 8 1/2, et assortis jusqu'à 18x21.

100 Caisnes grandes vitres, 28x38 et autres mesures. —Aussi— Un assortiment de Peinture à l'huile sèche, de différentes couleurs. JESSE JOSEPH, Rue St. Sacrement, n. 6. Montréal, 14 août.

6000 PIÈCES de TAPIOSSERIE (Papier fleurie pour chambre) à vendre par J. L. BEAUDRY & Cie. vis-à-vis le Palais de Justice. 19 septembre.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de fonds et de fantaisies, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera que le NOUVEAU FOND comprend en qu'il y a de plus varié et de plus à la mode en fait de tissus.

IMPORTATION DU PRINTEMPS

HARKIN & BADEAUX, No. 140 rue Notre-Dame. Montréal, 12 juin 1846.

CHAPEAUX FASHIONABLES LONDRES

LE Sous-secrétaire vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Steton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASIMIR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire.

ANDREW HAYES.

Maison de Chapelier de Londres Etablie en 1837, une porte à droite de la Place d'Armes 141 rue Notre-Dame. Montréal, 31 juillet, 1846.

MAISON BEAUDRY & FRERE

LA MAISON BEAUDRY & FRERE vient de recevoir son assortiment du printemps de marchandises de FONDS et de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Écosse, ils ont surtout en magasin une belle collection de Châles de Satin et Cashmere, Etouffes à pantalons et à veste, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Boutons avec la feuille d'ébène et le castor. Montréal, 31 juillet 1846.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT,

RUE COTÉ No 14. On trouvera constamment à cet ÉTABLISSEMENT, PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes espèces. Cette collection est la plus considérable à présent de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'étendue de cette collection. ON NE PAYE RIEN POUR VOIR. Rue coté, derrière la Banque de Montréal. Montréal, 15 Juillet.



NOUVELLES MARCHANDISES. BEAUDRY ET FRERE,

No. 127, RUE NOTRE-DAME. (Vis-à-vis l'Eglise Anglaise.)

VIENNENT de recevoir par le Great-Britain, V. B. bin, le Caladonia, l'Erromanga et le Duke Campbell, et attendent par d'autres vaisseaux sur le point d'arriver, un assortiment complet de marchandises d'autonne, parmi lesquelles sont les articles suivants, savoir :

- Châles de toutes descriptions Cashmere et mouss. de laine du dernier goût Soie caracaté et autres descriptions Draps pilots et costors, différents couleurs Dressing et Casimir Draps fins pour Dames et Messieurs Etouffes à veste, du dernier goût Flanelles, Couvertes et Pluies. Le tout à des prix très modérés. 18 septembre.

HOTEL DE MINERVE A L'ASSOMPTION.

SES AMÉLIORATIONS. OUTRE la beauté et les avantages de cette maison, son assiette, quoiqu'elle soit connue M. JETTY y a encore fait ajouter une aile qui donne toute espèce de commodités à cet édifice.

M. PIERRE PERRAUDT déjà bien connu dans cette branche de commerce comme un vni en juger lorsqu'il tenait l'Hotel de Varennes, vient de s'associer à M. CHARLES ARCHAMBAULT, Photographe célèbre. Ces deux Messieurs se proposent de tenir cette maison sur le plus grand pied, en sorte que le voyageur y trouve tout ce qu'il faut de confortable. Ces Messieurs se flattent aussi de la faveur publique.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON : Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Danuse-Masson, P. Beaulieu, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judin.

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTÉRÊT que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de £50 et au-dessus, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessus de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau. JNO. COLLINS, Secrétaire.

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Hotel de la Cité. 2 juin 1846.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des affaires à régler avec la succession de feu l'Hon. P. D. DEBARTZCH, sont priés de s'adresser à ALEXANDRE KIERKOWSKI, à St. Marc Rivière Chambly, Ou à LEWIS T. DRUMMOND, Montréal. A l'enseignure des Rues Craig et St. Joseph. 18 septembre.

SOURCES DE ST. LEON.

LES SOURCES DE ST. LEON, situées à environ 4 milles de la Rivière-du-Loup, ont été louées pour quelques années, par le Sous-secrétaire, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, d'il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent.

Les personnes suivantes qui ont été nommées Agents en auront constamment à vendre; à Montréal, chez MM. HARKIN & BADEAUX; aux Trois-Rivières, chez MM. LAURE & CIE; et à Québec, chez M. E. GINGRAS. St. Léon, 13 mai. JOHN GRANT.

FAITES ATTENTION TAPIS A L'HUILE.

VENDE au magasin de Marché à Foin, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grandeurs assorties, pour Chambre, Passage et Escier, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Toiles, tapis. Cires pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Capots et Manteaux, etc.

STANISLAS DRAPEAU, Chef d'Atelier. IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE